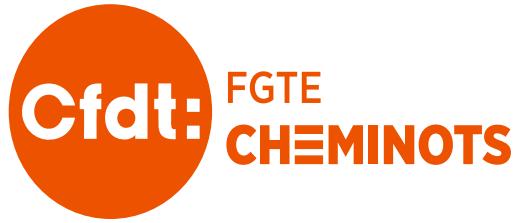


NÉGO SALARIALE 2026

**LA CFDT POSE SES REVENDICATIONS POUR
TOUTES ET TOUS !**



EXPLICATIONS

Les négociations salariales sont particulièrement attendues. Prévues au premier trimestre 2026, la CFDT Cheminots a demandé, lors de la rencontre du 27 novembre avec le Président Castex, d'avancer au plus tôt les négociations. C'est chose faite, le rendez-vous est fixé au 13 janvier.

La CFDT Cheminots a été reçue en bilatérale le 10 décembre. C'était l'occasion de préciser les revendications que la CFDT Cheminots porte pour toutes les cheminotes et tous les cheminots.

LE CONTEXTE :

La situation est paradoxale. D'un côté l'austérité est annoncée partout. D'un autre, la SNCF dégage des bénéfices extrêmement importants, dépassant les 950 millions au premier semestre.

La CFDT a donc engagé la bilatérale sous l'angle de la nécessaire redistribution. La bonne santé financière de la SNCF est le résultat du travail des cheminotes et des cheminots. Le partage de la valeur est impératif. C'est une question de justice sociale et de reconnaissance.

La progression salariale pour toutes et tous est également au cœur de nos revendications. Protéger celles et ceux qui sont le plus exposés, reconnaître l'engagement de chacune et chacun et assurer une progression salariale pour toutes et tous sont les axes défendus par la CFDT.

Enfin, la CFDT Cheminots a porté de nombreuses revendications pour améliorer les parcours, les déroulements de carrière ou encore l'augmentation des indemnités et des allocations.

© Adobe Stock



NÉGOCIATIONS SALARIALES 2026 : LA CFDT CHEMINOTS POSE SES REVENDICATIONS !

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR VERSÉE EN DÉCEMBRE 2025 	MONTANT DE LA PPV La direction a confirmé lors de cette bilatérale que la prime de partage de la valeur serait versée sur la paie de décembre. Son montant sera annoncé lors du CCGPF du 16 décembre. MODALITÉS D'ATTRIBUTION Elle concerne l'ensemble des agents des sociétés SNCF. Son montant sera modulé en fonction de la durée de travail et de l'ancienneté (agents ayant moins de 6 mois d'ancienneté). FILIALES La CFDT Cheminots a revendiqué que cette PPV soit étendue à Hexafret et aux sociétés dédiées de Voyageurs, au lieu de renvoyer son versement à un choix des filiales.
AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRS 	AUGMENTATION GÉNÉRALE Mise en place d'une mesure d'augmentation générale des salaires. Revalorisation des salaires minimaux à l'embauche et des salaires minimaux par classe. VÉRITABLE 13^{ÈME} MOIS Poursuite de la revalorisation de la PFA pour en faire un véritable 13 ^{ème} mois et extension aux agents contractuels. INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE Poursuite des travaux sur la revalorisation de l'indemnité de résidence en lien avec les coûts de l'immobilier et des loyers selon les régions et extension aux agents contractuels.
GARANTIE ANNUELLE D'² AUGMENTATION 	ÉCHELONS STATUTAIRES La CFDT Cheminots revendique l'annualisation des échelons d'ancienneté, ce qui permettrait aux agents statutaires de bénéficier d'une Garantie Annuelle d'Augmentation. PRIME D'ANCIENNETÉ La CFDT Cheminots revendique l'annualisation de la prime d'ancienneté, ce qui permettrait aux agents contractuels de bénéficier d'une Garantie Annuelle d'Augmentation. NOUVEL ÉCHELON, NOUVEAU PAS La CFDT Cheminots revendique la création de l'échelon 13 ainsi que d'un nouveau pas d'ancienneté à 39 ans pour les contractuels.
DÉROULEMENT DE CARRIÈRE 	MESURES D'AMORCAGE La CFDT Cheminots revendique l'augmentation de l'enveloppe de PR Hors-Compte en 2026. DÉLAIS DE SÉJOUR PR Réduction du délai de séjour maximal sur chaque PR de la grille statutaire. POURSUITE DU GT GRILLE Poursuite du GT Grille permettant d'obtenir un glissement de la grille et d'améliorer le déroulement de carrière de l'ensemble des statutaires quel que soit leur âge et leur niveau. CONTINGENTS EN NIVEAU La Table Ronde de présentation des contingents en niveaux est programmée le 27 janvier 2026. Le nombre de niveaux attribué devra permettre de réduire les délais de séjour et corriger les écarts existants.
PRIME DE TRAVAIL 	REVALORISATION DES PRIMES DE TRAVAIL La CFDT Cheminots revendique la revalorisation des éléments de rémunération et de reconnaissance de chacune et chacun.
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT 	INDEMNITÉS Revalorisation des différentes indemnités liées à la production et poursuite du relèvement des indemnités relatives au travail de nuit, des dimanches et fêtes ! ALLOCATIONS Revalorisation des allocations de déplacement pour compenser notamment l'augmentation des prix de la restauration et le coût des déplacements. RESTAURATION Revalorisation du montant des paniers repas. Augmentation de la valeur des Titres-restaurant pour les agents sédentaires éligibles. Déplafonnement des cartes d'entreprise.
REDISTRIBUTION 	PPV Reconnaissance de l'engagement de l'ensemble des cheminots par le versement d'une seconde prime de partage de la valeur en complément de celle versée en décembre 2025 ! PARTAGE DE LA VALEUR Négociation d'un accord sur le partage de la valeur prévoyant le versement au premier semestre de chaque année, d'une prime de partage de la valeur après la publication des comptes en février ! INTÉRÉSEMENT GROUPE Négociation d'un accord d'intérêt Groupe permettant d'obtenir le versement d'une prime d'intérêt complémentaire à celles versées par les sociétés pour corriger les écarts.
FORFAIT MOBILITÉS DURABLES 	FRAIS DE TRANSPORT Reconductrice de la prise en charge par la SNCF de 75% du prix des titres d'abonnement souscrits par l'agent, dans le cadre du trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail par transport public. MOBILITÉS DURABLES Reconductrice du FMD (Forfait Mobilité Durables) selon les mêmes conditions de prise en charge qu'en 2024 et 2025, à savoir le versement d'une allocation annuelle de 400€ versée mensuellement. AIDE À L'ACHAT Mise en place d'une aide de 150€ versée par l'entreprise pour l'achat d'un vélo, y compris un vélo électrique, dans les mêmes conditions qu'en 2024 et soumise aux mêmes justificatifs.

